

**DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

- Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L-712-6-1 § III ;
- Vu les statuts de l'Université de Limoges (dans leur version mise à jour et votée par la CA du 3 mai 2019) et notamment son article 3-2 ;
- Considérant qu'en application de l'article L-712-6-1 § III du Code de l'Éducation et de l'article 3-2 des statuts de l'Université susvisés, le CAC plénier peut être consulté sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés ;
- Considérant la volonté politique de la Gouvernance de l'Université de Limoges d'élargir cette consultation à l'ensemble des emplois d'enseignants et de BIATSS vacants ou demandés, à l'occasion des campagnes d'emplois annuelles résultant des dialogues de gestion avec les composantes et les instituts de recherche dans le cadre de la contractualisation interne ; et ce, afin d'avoir une vision globale et stratégique sur l'ensemble de la politique d'emplois au sein de l'établissement ;

**Conseil académique du 9 septembre 2025 :  
Décision n° 664/2025/RH**

**Sujet : Volumétrie globale des postes à publier au titre de la campagne d'emplois 2025 et détermination de la volumétrie des postes enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à publier et de leurs profils**

L'objectif de l'établissement est de mettre en place une trajectoire RH pluriannuelle :

- Qui est une réponse aux objectifs et à la stratégie de l'établissement déclinée dans le futur COMP à 100% ;
- Visant l'accompagnement des évolutions et le renforcement des compétences et des expertises, à la fois dans le domaine de la formation, de la recherche mais aussi au niveau de l'administration ;
- Compatible avec son plafond d'emplois Etat et les ratios actuellement en cours de suivi de la masse salariale.

Pour 2026, la campagne d'emplois s'inscrit dans la logique contrainte par le dépassement du plafond d'emplois Etat depuis fin 2024.

Pour maintenir l'objectif d'une mise en place d'une trajectoire RH pluriannuelle, l'établissement a été conduit dans un premier temps à reconstruire un pilotage mensuel des effectifs et de la masse salariale. Ce travail est un préalable à un pilotage pluriannuel.

Pour mieux répondre aux évolutions attendues de l'ESR, et par exemple aux éléments du futur COMP à 100%, l'établissement a décidé d'appuyer davantage sa stratégie RH sur les périmètres thématiques (Droit, économie, gestion ; Biologie, Chimie du vivant, santé ; Sciences humaines et sociales ; Sciences de l'ingénierie).

Dès que la stabilisation du volume d'emplois Etat sera réalisée et le contrôle de la masse salariale assuré, la trajectoire RH pluriannuelle sera précisée et présentée dans les instances de l'établissement.

C'est pourquoi, après avoir :

- présenté la situation RH et financière de l'université,

- proposé un cadre général de la trajectoire en termes de schéma d'emplois,
- proposé une présentation ultérieure plus détaillée dans un prochain Cac plénier de la volumétrie d'emplois des enseignants-chercheurs et enseignants HU et de la volumétrie d'emplois des BIATSS,

et après avoir rappelé la nécessité de disposer d'un pilotage fin du volume d'emplois Etat et de la masse salariale, le président demande au CAC plénier d'émettre un avis sur :

- La proposition d'une volumétrie de postes à publier au titre de la campagne d'emplois Enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de 9 postes (hors CDI) ;
- Les profils de postes proposés à la publication de la campagne d'emplois 2026 des enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Après en avoir délibéré, **les membres du CAC plénier ont**, sur les deux propositions relatées ci-dessus et mises au vote par la Présidente, **émis un avis favorable à la majorité**.

Volumétrie des postes à publier au titre de la campagne d'emplois Enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré 2026 à hauteur de 9 postes :

- Nombre d'électeurs : 78
- Nombre de suffrages exprimés : 46
- Nombre de votes pour : 44
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes en abstention : 2

Profils de postes proposés à la publication de la campagne d'emplois 2026 des enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :

- Nombre d'électeurs : 78
- Nombre de suffrages exprimés : 46
- Nombre de votes pour : 44
- Nombre de votes contre : 0
- Nombre de votes en abstention : 2

Fait à Limoges, le 9 septembre 2025

**Le Président de l'Université de Limoges  
Président du CAC**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 9 septembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

**Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges**